

***Par courriel seulement***

Le 31 mai 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria  
41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** Suivi administratif révisé – Décision D-2018-092 relative au remplacement d'inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais  
Votre dossier : R-4036-2018  
Notre dossier : R055338 YF

---

Chère Consœur,

Comme suite à la décision D-2018-092 rendue le 23 juillet 2018, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 31 mai 2022, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant le remplacement d'inductances shunt au poste des Montagnais le (« Projet »). Cette situation entraînait une réévaluation de son coût.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021<sup>1</sup>, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, le Transporteur informe la Régie que la nouvelle prévision présentée aux pièces HQT-6, Document 1 et 1.1 du rapport annuel 2022 du Projet est maintenant 62,0 M\$, soit de 1,5 M\$ supérieur au coût révisé de 60,5 M\$ indiqué dans le suivi administratif du 31 mai 2022. Les écarts cumulatifs par rapport au montant initial de 43,6 M\$ autorisé par la Régie totalisent 18,4 M\$.

***Explication des écarts***

La hausse du coût du Projet s'explique par les mêmes éléments que ceux présentés dans le suivi administratif du 31 mai 2022.

---

<sup>1</sup> Paragraphe 366.

Les principaux écarts découlent toujours des éléments suivants :

- appel d'offres défavorables pour les travaux entrepreneurs ;
- impact de la COVID-19 ;
- heures supplémentaires requises pour compléter les travaux en raison de la difficulté à obtenir les retraits ;
- augmentation des frais généraux et d'intérêts ;
- travaux sur un transformateur impliquant un report d'une mise en service de 2021 à 2022.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé selon le suivi administratif du 5 janvier 2022 (1), la prévision constatée dans la préparation du rapport annuel 2021 (2) et la nouvelle prévision constatée dans la préparation du rapport annuel 2022 (3) ainsi que les écarts entre cette nouvelle prévision et le coût des travaux selon l'autorisation initiale.

**Tableau 1**  
**Coûts des travaux avant-projet et projet**  
**Remplacement des inductances shunt à 735 kV au poste postes des Montagnais**  
**(en milliers de dollars)**

	Autorisation initiale (D-2018-092)	Coût révisé (1)	Prévision RA 2021 (2)	Prévision RA 2022 (3)	Écarts
<b>Coûts de l'avant-projet</b>	254,6	264,8	264,8	264,8	10,2
<b>Sous-total</b>	<b>254,6</b>	<b>264,8</b>	<b>264,8</b>	<b>264,8</b>	<b>10,2</b>
<b>Coûts du projet</b>					
Ingénierie, approvisionnement et construction	40 636,1	52 148,1	53 405,4	54 603,0	13 966,9
Client	1 909,9	3 663,5	3 525,3	3 465,8	1 555,9
Frais financiers	772,0	3 061,1	3 291,1	3 625,2	2 853,2
<b>Sous-total</b>	<b>43 318,0</b>	<b>58 872,7</b>	<b>60 221,8</b>	<b>61 694,1</b>	<b>18 376,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 572,6</b>	<b>59 137,5</b>	<b>60 486,6</b>	<b>61 958,9</b>	<b>18 386,3</b>

Les totaux et les écarts sont calculés à partir de données non arrondies.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Veuillez recevoir, chère Consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette